

Declaration de Montesquiu sur l'intendance du territoire

Chateau de Montesquiu (Osona-Espagne)
11 novembre 2000

*(Nous remercions a Olivier Charlot par la traduction de l'original
en catalan de cet document)*

Declaration de Montesquiu de l'intendance du territoire

Chateau de Montesquiu (Osona-Espagne), 11 novembre 2000

Les personnes assistant aux *Journées internationales sur l'intendance du territoire*, célébrées au Chateau de Montesquiu du 9 au 11 novembre 2000, membres d'organisations et institutions publiques et privées du monde rural, naturaliste, de l'aménagement du territoire, de l'administration et de la recherche, et personnes à titre individuel, toutes intéressées par la conservation et la gestion du territoire, du paysage et de l'habitat de la Catalogne, et accompagnées d'intervenants du Canada, des Etats-Unis, de France et d'Italie,

nous avons adopté la présente Déclaration:

L'intendance du territoire se définit comme l'ensemble des diverses stratégies (d'éducation, de gestion, de traitement, de développement communautaire, ...) qui visent à favoriser et rendre possible la responsabilité de la conservation et l'usage adéquat de l'espace terrestre, fluvial, maritime, et de ses ressources naturelles, de la part des propriétaires et utilisateurs de ce territoire, et elle s'adresse principalement aux propriétaires privés.

Nous reconnaissons **l'importance et l'opportunité** que représente l'intendance du territoire pour la Catalogne, en prenant en compte que:

- 80% des propriétés du milieu rural et naturel de Catalogne sont de caractère privées.
- Ce territoire, au long de son histoire, a été soumis à des processus qui l'ont modifié et changé, parfois de façon favorable, parfois de façon défavorable, mais dans l'ensemble il y a eu une gestion qui d'elle même relevait déjà d'une forme de surveillance du territoire. actuellement il est nécessaire de trouver de nouvelles formules pour gérer ces territoires, qui les aide à perdurer dans le futur, en prenant en compte le rythme croissant de changement dans l'utilisation du territoire.
- Les espaces naturels protégés se trouvent souvent isolés, de telle sorte qu'ils ne peuvent assurer le maintien des processus écologiques de l'ensemble du territoire.
- La gestion publique et la législation des ressources naturelles (eaux, coûts, aménagement du territoire et urbanisme, espaces ruraux et naturels, chasse, pêche, etc...) peuvent trouver dans l'intendance du territoire un outil complémentaire pour leur action. L'intendance du territoire nécessite donc le maintien et le renforcement de l'action publique actuelle, et ne prétend en aucun cas la substituer.
- L'intendance du territoire est basée sur le principe de volontarisme pour toutes les parties impliquées dans son application: propriétaires, société civile, et administration.
- Ce caractère volontaire est renforcée par l'éducation, l'information, la participation, la prise de décisions et le travail en partenariat entre ces parties impliquées.
- L'intendance du territoire a démontré et continue de démontrer son efficacité pour la gestion et l'utilisation équilibrée du territoire dans des pays avec des modèles sociaux, économiques, et législatifs divers, comme par exemple les Etats-Unis, le Canada, la Grande Bretagne, l'Italie, le Costa Rica, la Nouvelle Zélande, le Brésil, ou la République Tchèque.

- Différentes entités et fondations privées catalanes sont déjà responsables de certains espaces naturels, à travers de divers accords de gestion.

Le contexte législatif et celui de l'aménagement du territoire en **Catalogne** prennent en compte des **mécanismes** utiles pour l'application de l'intendance du territoire, dont certains s'utilisent déjà, comme par exemple:

- Les opportunités pour déclarer les réserves et parcs naturels par les propriétaires des terrains affectés eux-mêmes, et par les administrations locales ayant les compétences urbanistiques, ainsi que la possibilité de délimiter les zones forestières ayant des espèces rares, toutes sont couvertes par la Loi 12/1985 d'Espaces Naturels.
- Les déclarations de propriétés privées comme refuge de faune sauvage, que prévoit la Loi 3/1988 de protection des animaux.
- Les déductions fiscales de différents types qui s'appliquent aux propriétés rustiques dans des zones forestières ou en espaces protégés (impôts sur biens fonciers, transmissions de patrimoine, successions et donations, impôts sur le revenu des personnes physiques, ...)
- Les conventions de collaboration qu'ont établis certains espaces protégés, par lesquels la propriété privée leur cède le droit total ou partiel de la gestion de leurs propriétés, dans un but de conservation et pour une période déterminée.
- L'aménagement et la gestion urbanistique du sol non constructible qu'ont commencé, et peuvent commencer, plusieurs mairies.
- Les différentes formules de protection des connections écologiques et des paysages, et des espaces naturels de valeur nationale ou régionale, de même que les plans spéciaux, les conventions ou les cadres stratégiques de protection.
- Les instruments de support de la gestion durable du territoire dans le cadre de la Programmation européenne de développement rural.
- Les organes et instruments de l'administration publique avec la participation de représentants des propriétaires.

L'intendance du territoire, entendue comme un ensemble de mécanismes qui facilitent l'implication du secteur privé dans la conservation du territoire, a comme **principaux défis** à relever:

- Un cadre législatif et fiscal qui facilite l'établissement d'initiatives d'intendance du territoire sur des terrains privés et communaux, en accord avec le principe de charges fiscales réduites en échanges de services ou des bénéfices générés pour l'environnement.
- L'établissement de partenariats entre les secteurs publique, privé, et les entités civiles, pour lesquels un climat de confiance est nécessaire, ainsi que la coopération entre toutes les parties.
- L'éducation, la formation et la participation de personnes impliquées dans l'intendance du territoire, adressée spécifiquement à: propriétaires, personnes avec connaissances sur les pratiques pour la gestion du territoire, du paysage, du milieu marin. ONGs et personnel technique travaillant sur l'intendance du territoire, personnel de l'administration, responsables politiques et les citoyens en général.
- La disponibilité de ressources économiques et fiscales nécessaires pour renforcer la surveillance du territoire.

De ce fait, et pour **commencer à avancer** sur l'intendance du territoire en Catalogne, il est nécessaire de:

- Disposer d'un guide adressé aux propriétaires sur les mécanismes juridiques et fiscaux pour la surveillance du territoire en Catalogne.
- Lancer des projets pilote d'intendance du territoire basés sur des mécanismes comme le *Contact avec les propriétaires* destiné à obtenir des accords verbaux, ou les Conventions de Collaboration, processus plus formel et contractuel entre les propriétaires privés et une autre partie (entité, administration, etc...)
- Etudier en détail la cadre législatif en vigueur et élaborer des propositions concrètes de normes qui facilitent les mécanismes d'intendance du territoire, en relation avec d'éventuelles primes pour les propriétaires et pour le développement d'organisations d'intendance du territoire.
- Maintenir un catalogue actualisé des primes (économiques, matérielles, et sociales) pour la conservation du territoire dans les propriétés privées.
- Etablir un catalogue actualisé des initiatives existantes d'intendance du territoire et connaître l'attitude sociale qu'ils engendrent, dans un processus parallèle d'éducation de la population et d'amélioration de l'efficacité de ces initiatives.
- Mettre en place un *Réseau Catalan d'Intendance du Territoire* basé sur des bulletins adressés à divers groupes, pages internet et listes électroniques, journées de débat et de formation, et autres mécanismes qui se considéreront opportuns.
- Maintenir des échanges réguliers avec les représentants des pays où l'intendance du territoire est implantée solidement (Amérique du Nord, Australie, Grande Bretagne, ...) et en voie de consolidation (Europe de l'Est, Amérique Latine, ...)
- Arriver à un consensus sur une stratégie de travail entre les différentes entités publiques et privées pour atteindre les objectifs précédents.

Les entités signataires, et celles qui voudront s'y unir, promouvoient la mise en marche du Réseau Catalan ("Xarxa Catalana") de l'Intendance du Territoire

Les entités promotrices veilleront à la mise en marche du Réseau Catalan de l'Intendance du Territoire, et à l'élaboration des catalogues de primes et d'initiatives d'intendance du territoire.

Le conseil de protection de la nature, comme organe conseiller de l'Administration catalane et du Parlement en matière de protection de la nature, pourra exercer ses fonctions de conseil et promotion de l'intendance du territoire.

Les personnes assistantes aux Journées internationales de l'intendance du territoire donnent leur accord à cette *Déclaration de Montesquiu*, et se s'engagent à la répandre dans leur milieu et dans leur activité de tous les jours, et à veiller à son application.

Les entités promotrices du Réseau Catalan de l'Intendance du Territoire s'engagent à diffuser et à demander la souscription de cette Déclaration de Montesquiu parmi les administrations et responsables publiques, ainsi qu'à promouvoir que d'autres zones géographiques proches adoptent des déclarations similaires.

Chateau de Montesquiu, 11 novembre 2000

Entités et Institutions signataires (actualisé en janvier 2003)

Ajuntament del Bruc	Estudi DTUM
Ajuntament de Cerdanyola del Vallès	Federació Catalana de Pesca Esportiva i Càsting
Ajuntament de Mollet del Vallès	Fundació Natura
Ajuntament de Salou	Fundació Territori i Paisatge
Associació Balear d'Amics dels Parcs	Fundación Naturaleza y Hombre (Cantabria)
Associació Catalana de Ciències Ambientals	Generalitat de Catalunya, Departament de Medi Ambient
Associació Hàbitats, Projecte Rius	GEPEC
Associació de Naturalistes de Girona	Govern Balear, Conselleria de Medi Ambient
Centre d'Estudis dels Rius Mediterranis	Grup Balear d'Ornitologia i Defensa de la Natura
Centre d'Història Natural de la Conca de Barberà	Grup d'Estudis de l'Aiguabarreig
Centre de la Propietat Forestal	Grup de natura Freixe
Centre for Land & Water Stewardship (Canadà)	Iniciativa per Catalunya-Verds
Centre Tecnològic i Forestal de Catalunya	Institució Catalana d'Història Natural
Col·lectiu Ecologista l'Alzina	IPCENA
Consell Insular de Menorca	Land Trust Alliance (EUA)
Conservatoire du Littoral (França)	La Banqueta, ADPN
Consorci el Far – Centre dels treballs del mar	La Bassa Roja, Amics de la Natura
Consorci Forestal de Catalunya	LA VOLA
Coordinadora per a la Salvaguarda del Montseny	NEREO
DEPANA	Pla estratègic de la Vall del Ges, Orís i Bisaura
Departament de Geografia, Universitat Autònoma de Barcelona	QLF/Atlantic Center for the Environment (EUA)
Diputació de Barcelona, Àrea d'Espais Naturals	SEO/Birdlife
Els Verds d'Eivissa	Societat Catalana d'Ordenació del Territori
Escola Superior d'Enginyeria Forestal, Universitat de Lleida	Unió de Pagesos
Essex County Greenbelt Association (EUA)	Unitat d'Agricultura, Departament de Ciència Animals i dels Aliments, Universitat Autònoma de Barcelona
Estació Biològica de l'Aiguabarreig	WWF Programa Mediterrani

Le Parlement (Assemblée) de Catalogne a approuvé de donner support “a fomenten l'Intendance du Territoire (...) avec des divers stratégies, législatif et fiscales, formation et ressources économiques, et autres” à travers de la Motion 112/VI du Parlement de Catalogne, sur l'aménagement des espaces naturels, approuvée avec les support du tous les groupes parlementaires Session numéro 39, de 28.06.2001.

Assistants des Journées internationales de l'Intendance du territoire

Vicens Acuña
Roger Arquimbau
Ed Becker
Jordi Bellapart
Pierre Bougeant
Josep Lluís Bruna
Joan Buades
Jordi Camprodon
Marta Camps
Eugeni Capella
Carles Carboneras
Xavier Carceller
Marta Carola
Antoni Carola
Albert Cortina
Martí Domènech
M^a Lluïsa Dubon
Ramon Espinach
Joan Estrada
Esther Fanlo
Elena Fernández-Argüeso
Ramon Ferré
Bet Font
Ramon Fortià
Marc Gràcia
Josep Germain
Leopoldo Gil
Pere Josep Giménez
Francesc Giró

Marcel Gómez
Josep Gordi
César Gutiérrez
Dr. Stewart G. Hilts
Xavier Jiménez
Joan Jou
Josep M^a Mallarach
Xavier Mateu
Joan Mayol
Ferran Miralles
Brent Mitchell
Josep Ramon Moragrega
Núria Morral
Manel Nadal
Sergi Nuss
Lluís Paluzié
Jordi Pietx
Pere Pous
Albert Puigvert
Miquel Rafa
Josep M^a de Ribot
Cinta Roca
Tammara van Ryn
Cristina Sánchez
Marc Sanjuan
Jordi Sargatal
Jaume Solé
Gaby Susanna
Miquel Ventura